Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 9 (1924)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mars 1924. N° 3. 9me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).
Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : A. Mounoud, pasteur, Palézieux.

Convocation

pour la XXme Assemblée générale annuelle

le mardi 22 Avril 1924, à 11 h. du matin, au „Schützengarten" à St-Gall.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par le président.
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Présentation des comptes et rapport sur l'exercice 1923.
4. Rapport du Conseil de Surveillance.
5. Approbation des comptes et bilan et répartition du bénéfice.
6. Conférence en allemand de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur «Les Caisses de Crédit Mutuel et les ordonnances gouvernementales sur les Caisses d'Epargne».

St-Gall, le 10 mars 1924.

LE COMITE DE DIRECTION.

Programme général

pour les participants à la 21me assemblée générale les 21 et 22 avril 1924, à St-Gall.

LUNDI 21 AVRIL :

15 3/4 heures : Réunion de MM. les délégués, sur la place de la Gare, pour une Excursion en chemin de fer à Vögelinsegg (canton d'Appenzell).

20 heures : Soirée de Réception, avec productions diverses, musicales et littéraires, au «Casino» (Rorschacherstrasse, arrêt de tram, ligne N° 1).

MARDI 22 AVRIL :

8 1/2 heures : Départ de la Gare Centrale pour une Visite de la Ville et ses curiosités.

11 heures : Assemblée Générale au «Schützengarten» (arrêt de tram ligne N° 3).

13 heures : Banquet au «Schützengarten».

REMARQUE :

Afin d'être renseigné exactement sur le nombre des participants et pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour les logements et le banquet, les Caisses sont priées d'adresser au BUREAU DE L'UNION, pour le samedi 12 avril, au plus tard, le formulaire d'inscription remis à chaque président.

Pour le retour dans leurs foyers, MM. les délégués pourront utiliser le train partant à 15 heures 25, dans la direction Zurich-Berne et Zurich-Neuchâtel-Lausanne.

Union suisse des caisses de crédit mutuel.
(Système Raiffeisen.)

Pour l'Assemblée générale de 1924

Après Fribourg et Bâle, la Suisse orientale recevra cette année, les délégués des Caisses Raiffeisen Suisses.

St-Gall, le siège de notre Bureau Central, s'apprête à les accueillir avec empressement.

La Suisse orientale fut le berceau du mouvement Raiffeisen en Suisse. C'est en Thurgovie, dans le coquet village de Bichelsee, que l'on aperçoit, perdu dans la verdure del a ligne de Winterthour à St-Gall, qu'il y a vingt ans, M. le curé Traber, fonda la première Caisse Raiffeisen. Cette fondation fut suivie d'autres et la Suisse orientale compte aujourd'hui le Groupe le plus compart des Caisses de l'Union.

Il y a deux ans, les délégués de la Suisse allémanique venaient nombreux à Fribourg, pour témoigner leur sympathie à leurs amis d'outre-Sarine. Que nos délégués romands accourent nombreux aussi cette année à l'invitation de leurs confédérés des bords du lac de Constance. St-Gall, la grande cité de la Suisse orientale leur réserve un accueil chaleureux !

La renommée de St-Gall ne date pas de nos jours seulement. Au moyen-âge déjà, son Abbaye des bénédictins fut célèbre. St-Gall fut en tout temps, une ville commerciale par excellence. Elle réussit au XIXme siècle, à lier son nom au développement d'une nouvelle industrie prête à conquérir le monde, celle de la broderie, qui devait faire rayonner le nom de St-Gall jusque dans les deux Amériques. Si la ville n'offre

peut-être pas par elle-même, l'attrait séduisant de certaines cités suisses, elle a cependant des curiosités et un cachet spécial qui la fait apprécier de chacun, et fait toujours emporter d'elle un bon souvenir.

Comme siège de notre association, St-Gall a également déjà toute une histoire dans le mouvement Raiffeisen de notre pays. Son nom a été lu et prononcé bien souvent par nos Caisses. Le bâtiment acquis en 1920, abritant les Bureaux de l'Union, se trouve au cœur de la ville, à l'Oberer Graben 706.

Comme habituellement, tout un programme a été prévu pour les journées des 21 et 22 avril. Tout d'abord une petite excursion en chemin de fer jusqu'à Vögelinsegg (St-Appenzell) permettra aux délégués de jouir d'une belle vue sur la ville de St-Gall, sur le lac de Constance et le plateau thurgovien, véritable verger, qui sera alors en pleine floraison. Vögelinsegg offre le caractéristique du village appenzellois, coquet et propre; un monument représentant un solide montagnard y rappelle la victoire de 1403.

Le soir, une réunion familière, avec diverses productions musicales, permettra aux délégués de prendre contact entr'eux, de faire ou de renouveler connaissance.

La matinée du 22 avril pourra être consacrée à une visite de la ville et de ses curiosités (bibliothèque de l'ancien couvent, musées, etc.)

A 11 heures aura lieu la vingt et unième assemblée ordinaire de l'Union au Schützengarten. Une convocation spéciale a été remise à tous les présidents. L'ordre du jour est relativement peu chargé cette année. Après le discours d'ouverture du président de l'Union et l'élection du Bureau de l'Assemblée, il sera procédé à la discussion des comptes et bilan de la Caisse Centrale, au 31 décembre 1923.

Notre Caisse Centrale a présenté une vie des plus actives durant le dernier exercice; elle a pu remplir pleinement le grand rôle qui lui incombe comme chambre de compensation entre nos Caisses affiliées. Le chiffre du bilan a passé de 12, 8 millions en 1922 à 13,6 millions en 1923 et le roulement général de 219 à 250 millions. Le bénéfice brut ascende à fr. 83,551,54, que les comités proposent de répartir comme suit : 5 pour cent d'intérêt, maximum statutaire, au capital social, fr. 25,000, aux réserves, le solde étant reporté à nouveau.

L'Union continue à se développer; elle groupait au 31 décembre dernier, 332 Caisses, soit une augmentation de 15 pour l'exercice. Grâce à la solidarité qui existe entr'elles, les Caisses Raiffeisen Suisses sont devenues une organisation puissante et indépendante, marquant dans la vie éocnomique de notre pays. Qu'elles veillent à ne jamais se départir de cet esprit.

Après l'assemblée, un modeste dîner en commun réunira une dernière fois les délégués, avant de se séparer pour rentrer dans leurs foyers.

Nos manifestations annuelles sont un trait d'union puissant entre nos Caisses. Que tous ceux qui peuvent, se donnent donc rendez-vous à St-Gall, les 22 et 23 avril prochain. Sx.

La situation actuelle du marché de l'argent

On ne saurait guère s'étonner, dans la période troublée que nous traversons, et dont nous ne pouvons encore prévoir le terme, si les conditions du marché de l'argent demeurent instables. Bien imprudents sont ceux qui s'essaient au métier de prophète : l'événement se charge trop souvent de démolir leurs théories et d'en montrer le néant.

Le resserrement du marché financier en 1920-1921, dont nous avons, à maintes reprises, à l'époque essayé d'analyser les causes, fit monter les taux tant créanciers que débiteurs, dans des proportions inouïes. Des établissements d'une solidité éprouvée, avec garantie et surveillance de l'Etat, ne prêtant que sur garanties foncières ou immobilières de tout premier ordre, tel le Crédit Foncier Vaudois, se voyaient contraints, pour trouver les capitaux dont ils avaient besoin, d'émettre des obligations à deux ou cinq ans de terme, au 6 pour cent.

La situation, à ce point-de-vue, ne devait cependant pas tarder de s'améliorer, et nous vîmes, dans le premier semestre de 1922, les conditions de l'argent à loug terme être ramenées au 4 pour cent. — La panique que causa dans le monde des affaires, l'initiative socialiste du prélèvement sur les fortunes, et sur laquelle le peuple suisse se prononça le 3 décembre de la même année, devait faire disparaître du marché indigène, des capitaux importants qui trouvèrent à s'employer à l'étranger dans des conditions de sécurité que l'on jugeait plus grandes. — L'argent étant devenu plus rare dans le pays, devait naturellement se montrer plus exigeant. Le 4 pour cent fut abandonné bien vite et les banques aujourd'hui — se montrent des plus empressées à solliciter des dépôts à 3-5 ans de terme au 5 pour cent.

L'emprunt fédéral pour l'électrification des chemins-de-fer, offert au-dessous du pair, à 98 et quart et dont le rendement ressort au 5,28 pour cent, n'est pas de nature à encourager les perspectives à la baisse. Un prélèvement de 150 millions, sur les disponibilités de l'épargne nationale, — et qui peut aller jusqu'à 200 millions — ne peut pas n'avoir aucune répercussion sur le marché de l'argent. D'autre part, la presse financière du pays souligne, avec un peu trop de complaisance, selon nous, les occasions superbes qui s'offrent à l'étranger de placements au 7, 8 pour cent, et même plus.

Il ne serait donc pas étonnant que les banques suisses ne puissent s'en tenir encore longtemps au type 5 pour cent pour leurs engagements à long terme et que nous n'assistions à une nouvelle hausse de ces taux, amenant naturellement une aggravation correspon-

dante des conditions réclamées à leurs débiteurs.

Nous n'éviterons ce danger, dans nos milieux Raiffeisenistes que si chaque Caisse et chaque sociétaire individuellement prennent de plus en plus conscience des devoirs de solidarité qui les unissent au groupement coopératif auquel ils se rattachent. Il est nécessaire de rappeler à chacun l'obligation contractée, en demandant l'entrée dans une Caisse, de la soutenir, par tous ses moyens, et plus spécialement de lui remettre régulièrement les capitaux, même modestes dont il n a pas l'emploi immédiat.

D'autre part, nous ne saurions trop mettre en garde les Comités qui ont la responsabilité de la gestion d'une Caisse contre la tentation d'immobiliser une part trop grande de leurs capitaux en prêts hypothécaires à longs termes et dont l'amortissement annuel est minime. Il est à prévoir que, les banques venant à renchérir leurs conditions, plusieurs de leurs débiteurs ne cherchent à faire reprendre par la Caisse Raiffeisen de leur rayon, les titres hypothécaires qu'ils ont dû souscrire, pour bénéficier de la différence des taux. Nos institutions Raiffeisen doivent avant tout servir le crédit d'exploitation et maintenir liquide une part importante de leurs disponibilités pour ne pas avoir à recourir au crédit en banque et pour pouvoir faire face aux besoins de leurs associés.

Si nos Caisses ont pu faire face victorieusement aux difficultés de la crise 1920-1921, grâce à leurs propres moyens, c'est parce que la grande majorété d'entre elles se sont serrées autour de leur organe de compensation et qu'elles ont fait preuve de solidarité intelligente.

Plus que jamais, dans la période troublée que nous traversons, il importe de serrer les rangs autour du drapeau. Les offres alléchantes d'où qu'elles viennent, doivent nous trouver sourds : contribuer à la prospérité et au développement de nos Caisses rurales est pour le paysan suisse le moyen le plus sûr de travailler au bien-être général et au salut de la Patrie.

Nouvelles de nos Sections

APPLES. — Dans son assemblée générale du 17 mars 1924, la Caisse de Crédit Mutuel d'Apples, a pris connaissance des comptes et bilan de l'année 1923. Le résultat financier de ce dernier exercice est très satisfaisant.

Le roulement de caisse a été de fr. 2,077,754, laissant un bénéfice net de fr. 2716,64, ce qui porte le fonds de réserve à fr. 10,866,92.

Notre association comprenait au 31 décembre 1923, 69 sociétaires, dont 37 à Apples, 13 à Reverolle et 19 à Bussy-Chardonney.

Nous avons 288 déposants en Caisse d'Epargne, pour une somme de fr. 238,554,35.

Pendant l'année 1923, il a été délivré 45 nouveaux carnets d'épargne. Les titulaires de comptes-courants sont au nombre de 121, dont 77 créanciers, pour une somme de fr. 143,339, et 44 débiteurs pour fr. 308,267,81. Le montant des prêts hypothécaires consentis par la Caisse est de fr. 148,685,20.

Au 1er janvier 1923, la Caisse était débitrice des banques pour une somme de fr. 117,126,10. Au 31 décembre, elle ne l'est plus que pour fr. 10,750.

Cet heureux résultat est dû en partie à la bonne production agricole de 1923. Nous nous en réjouissons, car si nous voyons avec joie se continuer le développement de notre Caisse, c'est parce que nous savons que c'est la meilleure preuve de la prospérité de nos membres. Le caissier : A. JACOT.

BELFAUX. — La dix-septième assemblée générale annuelle de l'Association a eu lieu le 27 janvier dernier, et fut favorisée d'une très nombreuse assistance.

Le tractandum ordinaire comportant les comptes de 1923, avec approbation de la gestion des Comités, fut rapidement liquidé, après que l'assemblée eut entendu un rapport très détaillé sur les faits saillants de l'exercice. Après quelques considérations sur la situation de l'agriculture, le rapport fait remarquer entr'autres que la Caisse tend peu à peu à se suffire par elle-même, après avoir dû user du crédit auprès de la Caisse Centrale pendant la crise de 1922. Avec un mouvement de caisse de fr. 506,000 environ, et un chiffre de bilan de fr. 297,386,37, il a pu être versé au fonds de réserves, un montant de fr. 2177,83, en augmentation de plus d'un millier de francs sur 1922 ; ceci, malgré l'écart modéré, observé pour les taux d'intérêts, soit 4 et quart pour cent à 5 pour cent sur les dépôts et 5 et quart pour cent pour les prêts. Il est bon d'ajouter que ce résultat favorable est dû à la compression opérée sur les frais généraux, pourtant déjà très modestes. En regard du cercle d'activité de la Caisse embrassant neuf communes avec deux mille âmes environ, le chiffre d'affaires est bien modeste ; ce qu'il faut expliquer par la proximité immédiate du chef-lieu du canton, avec ses établissements de banque où se rendent nombre de nos paroissiens qui voient partout le spectre de l'indiscrétion et du fisc ??

Devant le réjouissant résultat de l'année, l'assemblée était appelée à ratifier diverses propositions, ayant toutes pour but l'amélioration du taux des intérêts, tant pour les déposants que pour les débiteurs. En outre, le taux de l'intérêt payé aux parts d'affaires, qui, malgré toutes les fluctuations de l'argent durant les années de guerre et d'après-guerre, avait été maintenu au 4 pour cent, a été élevé à 5 pour cent. Par contre, la proposition d'élever le montant de la part de fr. 60.— à fr. 100.—, a été unanimement repoussée. L'accession à la Caisse reste ainsi possible, même aux plus modestes bourses.

BIERE. — Le 22 mars dernier, le Crédit Mutuel Raiffeisen de Bière était réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. R. Weitzel, président, pour la reddition des comptes du dixième exercice. Après lecture des rapports du Comité de direction et du Conseil de Surveillance, l'approbation des comptes fut votée à l'unanimité par l'assemblée.

Le roulement général a été de fr. 3,088,000. Le chiffre du bilan est de fr. 620,500, soit en augmentation de fr. 70,000 sur l'année dernière. Le total des versements nouveaux en Caisse d'Epargne se monte à fr. 142,600, et celui des retraits, à fr. 67,300 sur quatre cents carnets environ. Le bénéfice n'atteint que fr. 412,50 par suite de staux exceptionnellement favorables appliqués par la Caisse en 1923. Il a été entièrement versé au fonds de réserve, qui ascende ainsi à fr. 19,565, au 31 décembre 1923.

Afin de marquer quelque peu la clôture du dixième exercice, le président, en charge depuis la fondation de la Caisse, donne ensuite lecture d'un aperçu général sur les dix premières années d'activité. Un tableau statistique de ces dix années était joint aux convocations individuelles pour que chaque membre puisse en prendre connaissance à loisir.

Fondée quelques mois avant la guerre, la Caisse a eu l'occasion de rendre des services signalés. Elle a eu peu à souffrir des perturbations internationales et a prospéré d'année en année, au-delà de toute espérance.

Est-ce par méfiance, est-ce par excès de prudence, qualité caractéristique de nos populations campagnardes, 19 citoyens seulement adhérèrent aux statuts lors de la fondation de la Caisse. Mais peu à peu, le Crédit Mutuel s'est affirmé et a conquis presque toute la population ; il compte actuellement 121 membres.

Le mouvement total pour les dix premières années s'élève à fr. 23,500,000.

Les cinq membres du Conseil de Surveillance et le caissier nommés lors de la fondation, sont encore en fonctions à ce jour.

Pour terminer, le caissier commenta un certain nombre de graphiques, préparés à l'occasion du dixième anniversaire. Par ces 35 courbes, l'assemblée put se rendre compte des détails du mouvement de la Caisse d'année en année, dans toutes les catégories de comptes et apprécier le chemin parcouru.

Puis, au nom de l'assemblée, un membre remercia les organes administrateurs et leur exprima sa confiance pour l'avenir.

WALDKIRCH. — Nous croyons intéresser nos lecteurs de la Suisse romande en donnant ici quelques renseignements, extraits du dernier numéro du «Raiffeisenbote», relatifs a la Caisse de Crédit la plus importante de la Suisse, celle de Waldkirch. Le mouvement d'affaires, en 1923, s'est élevé à 17,363,489,58, représentant 6800 inscriptions dans les journaux (15,566,458,94 en 1923). Le bilan accuse une augmentation de 181,658,18 et s'élève en fin d'exercice à 3,953,615,68. C'est surtout au chapitre des comptes-courants, dont le mouvement dépasse 13 millions, que le progrès est le plus sensible, mais les dépôts en Caisse d'épargne sont également en augmentation, tandis que le montant des obligations, de par la faute des droits de timbre divers auxquels ces titres sont soumis reste stationnaire. La Caisse a consenti des avances nouvelles, en prêts sur première hypothèque, fr. 428,125, sur les hypothèques, avec supplément de garantie par cautions, fr. 148,629,70, sur cautionnement simple 92,346,50, et enfin sur garantie de bétail fr. 8,857,10. Le compte des débiteurs accuse à la fin de l'année un total de fr. 3,224,617,50. Le bénéfice net, après l'amortissement d'un coffre-fort avec compartiments, coûtant fr. 4000 et versement d'une sommûe de fr. 3000 à un fonds spécial pour pertes éventuelles, est de fr. 11,757,99 attribués au fonds de réserves, lequel s'élève actuellement à 84,040,29. Le mobilier entier, d'une valeur approximative de fr. 7000 n'est inscrit que pour un franc au bilan. L'Association compte actuellement 238 membres.

Communications officielles

ENVOI DES COMPTES ANNUELS. — Notre Bureau a déjà reçu en communication, les deux tiers des comptes annuels de nos Caisses. Nous devons rappeler que d'après l'article 12 des statuts de l'Union, les comptes annuels et le bilan doivent nous être adressés au plus tard, le 21 mars. Les Caisses qui éprouveraient quelques difficultés pour terminer leurs comptes dans les délais prescrits sont priées de nous en aviser au plus tôt.

CHÈQUES. — Les Caisses qui désireraient utiliser les formulaires de chèques, pour leur service intérieur, trouveront à notre Bureau, des carnets de dix exemplaires.

Nous mettons aussi à la disposition de celles d'entre elles qui ont fréquemment des chèques à adresser pour encaissement à notre Caisse Centrale, des timbres «à l'ordre de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel».

LES MODIFICATIONS DANS LE PERSONNEL des Comités de direction et des caissiers sont à annoncer immédiatement à notre Bureau, afin d'éviter l'envoi de correspondances à des adresses n'ayant plus leur raison d'être.

BUREAU DE L'UNION.

Lausanne. — Imprimerie A. Bovard et A. Jaunin